

Demande de prolongation du délai de remise du rapport annuel

État : 2023

Demande de prolongation du délai de remise jusqu'au : _____

Délai de remise : 30.06. prolongation du délai pour une durée de deux mois au maximum.

Pour le rapport annuel du _____

Nom de la fondation : _____

Numéro d'ordre : KL. _____

Le conseil de fondation a pris connaissance du fait que

- a) le rapport annuel (bilan, compte d'exploitation, annexe tout comme le rapport de l'organe de révision, rapport d'activité et protocoles pertinents) doit être remis à l'autorité de surveillance dans un délai de six mois à compter de la fin de l'exercice.
- b) un achèvement et une remise tardifs, notamment en cas de circonstances critiques, peuvent être dus à des lacunes de gestion (conséquences en matière de responsabilité).

Le conseil de fondation confirme

- a) qu'il n'existe pas de circonstances qui compromettent la réalisation des objectifs de la fondation, notamment que la fondation dispose d'un capital propre et de liquidités suffisantes permettant une mise en œuvre judicieuse des objectifs de la fondation.
- b) qu'il n'existe aucun élément postérieur à la date de référence du bilan susceptible d'influencer l'appréciation de la situation de la fondation.

Lieu, date

Le/la **président/e du conseil de fondation**

Membre du conseil de fondation

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'ABSPPF.